

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni le 5 décembre 2022 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Rémunération des agents recenseurs
 - 2 – Implantation d'une aire de sports et de loisirs : demande de subvention
 - 3 – Transfert de la taxe d'aménagement des zones d'activité à la SMVIC
 - 4 – Suppression des astreintes d'exploitation du personnel technique
 - 5 – Création du grade d'attaché principal
- Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Auriane DENIS, Bajram HALILAJ, Jean-Marie KASPERSKI, Jacques PERRIN, Miranda SUCO, Christian TEGNY.

ABSENTS : Sonia LOMBARDOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal décide de fixer comme suit le nombre et la rémunération des agents recenseurs :

- De FIXER à 3 le nombre d'agents recenseurs à recruter pour les besoins de la campagne de recensement 2023,
- De FIXER comme suit la rémunération de ces agents :
 - * 4.90 € bruts versés par logement enquêté. Cette somme inclut le temps de travail lié à la formation obligatoire, la tournée de reconnaissance et la collecte des données. Cette somme sera versée dans les conditions ci-après :
 1. une part fixe (70% soit 3.43 € bruts) par logement enquêté
 2. le solde des 30% restants (soit 1.47 €/logement enquêté) étant versé en fonction du taux d'avancement de la collecte des données :

période	Taux d'avancement attendu	Taux de rémunération
1 ^{ère} semaine	40%	40% soit 0.60 bruts/logement enquêté
2 ^{ème} semaine	70%	30% soit 0.44 € bruts/logement enquêté
3 ^{ème} semaine	90%	20% soit 0.30 € bruts/logement enquêté
4 ^{ème} semaine	100%	10% soit 0.13 € bruts/logement enquêté

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – IMPLANTATION D'UNE AIRE DE SPORT ET DE LOISIRS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'approuver le projet d'implantation d'une aire de sport et de loisirs au quartier du Gît pour un montant HT de 232 609.91 € et décide de solliciter dans ce cadre des subventions auprès du département, de la région, de l'état (DETR et plan 5000 terrains de sport) et la CAF

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 3

3 – TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES A LA SMVIC

Le conseil municipal approuve la convention de reversement de la part communale de taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques intercommunales de la commune de Saint-Quentin-Sur-Isère à passer avec la communauté de communes.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – SUPPRESSION DES ASTREINTES D'EXPLOITATION DU PERSONNEL TECHNIQUE

Le conseil municipal approuve la suppression des astreintes jusque-là supportées par le personnel technique.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – CREATION DU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve la création du grade d'attaché principal, et en corollaire la suppression du grade d'attaché, afin de permettre une poursuite de carrière à un agent de la commune remplissant les conditions d'avancement de grade et arrivé en fin d'échelle.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur le maire fait part des entretiens qu'il a eus avec les agents du service technique au sujet du déneigement. Après la demande de suppression des astreintes techniques, se pose la question du déneigement lors d'épisodes neigeux. Une négociation est en cours. Si aucun accord n'est trouvé, la commune fera appel à un prestataire externe.

La séance est levée à 19 h 45.